

ATELIER 03 :

L'économie locale : les défis à relever pour créer la richesse et l'emploi.

Problématique(s):

Après l'instabilité qui a caractérisé la cadre juridique régissant l'investissement, des réformes profondes ont été engagées par Monsieur le Président de la République, qui se sont soldées par la promulgation de deux nouveaux textes législatifs fondamentaux, qui régissent désormais l'acte d'investir en Algérie. Il s'agit en l'occurrence de:

- La loi n°22-18 relative à l'investissement, promulguée le 24 juillet 2022 et ses huit (08) textes d'application.
- La Loi n° 23-17 du 15 novembre 2023 fixant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement, qui a renvoyé également à 05 décrets exécutifs qui ont été pris en totalité.

Le décret exécutif n° 22-301 pris en application de la loi n°22-18 suscrite à fixer la liste des localités relevant des zones auxquelles l'Etat accorde un intérêt particulier en matière d'investissement. C'est dire que la nouvelle loi relative à l'investissement s'intéresse également à l'échelon local, qui recèle des atouts et des potentialités importantes à même de contribuer à la relance économique et à la création de la richesse et des emplois.

Dans ce cadre, les autorités locales sont, à chaque fois, interpellées pour participer à l'effort de la relance et de la diversification de l'économie nationale.

Toutefois, et dépit, de ce qui attendu des territoires, la notion du développement de l'économie locale ou le rôle économique des collectivités locales demeure toujours perçus comme étant la seule valorisation du patrimoine des Wilayas et des Communes.

Il apparaît à l'évidence que dans ce nouvel environnement lié à l'acte d'investir, le rôle et les prérogatives des Collectivités locales, ne sont pas suffisamment claires, d'où la nécessité d'ouvrir un débat sur ce sujet.

Objectif (s):

- Clarifier et préciser le rôle éminemment important que devront jouer les Collectivités locales, dans le nouveau dispositif lié à l'acte d'investir, mis en place.
- Faire en sorte que le développement économique local soit perçu comme une démarche qui implique la participation de l'ensemble des acteurs publics, privés et de la société civile.

- Créer des passerelles entre les prérogatives de l'Etat et celles dévolues aux collectivités locales ;
- Valoriser les ressources locales dormantes et promouvoir les secteurs porteurs de richesse et créateurs d'emplois ;
- Accompagnement et soutien aux petits porteurs de projets (PME/PMI/TPE/Start-Up).
- Créer une économie locale autour des grands projets structurants, à travers notamment le développement de la sous-traitance.

AXES A DEBATTRE :

- La question liée à l'aménagement et la mise en exploitation des micros zones d'activités initiés par les collectivités locales (les Modalités d'attribution du foncier aménagé au niveau des micro-zones d'activités) ;
- Levée les contraintes et les obstacles qui persistent et qui touchent certains projets d'investissement en souffrance (le rôle des comités de Wilayas institués en vertu des dispositions de l'article 24 de la loi n° 23-17 du 15 novembre 2023 fixant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement.
- En s'inscrivant dans le cadre du principe de la déconcentration, la Wilaya peut jouer un rôle d'échelon intermédiaire et de relais stratégique de l'action de l'Etat en matière économique.
- Les dimensions économiques à intégrer dans les futurs plans de développement locaux.
- En se basant sur l'article 09 de la loi n° 23-17 du 15 novembre 2023, prévoir un dispositif qui permettra d'établir des passerelles et des échanges d'informations entre l'AAPI et les Walis, notamment en ce qui concerne le traitement des demandes de foncier économique.
- Quel rôle peuvent jouer les zones franches pour le développement des industrie et la stimulation des échanges commerciaux au niveau régional.
- Le conseil exécutif de la Wilaya peut-il créer des synergies entre les différents acteurs publics et privés présent au niveau des territoires en vue de dynamiser l'investissement économique local autour de la valorisation des ressources locales dormantes.
- Quelle stratégie pour intégrer l'économie parallèle ;
- La problématique de la mise à niveau des zones industrielles et des zones d'activités ;
- Le Rôle de la Caisse de solidarité et de garantie des Collectivités Locales dans le financement des projets créateurs de richesses et d'emplois.